



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 077-217703818-20220705-DEL_2022_28-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 5 juillet 2022**

DEL-2022-28

Le mardi cinq juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux convocation affichée le même jour à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Davy BRUN qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombres de suffrages exprimés : 12

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL 2022 (Crédit supplémentaire).

M. Gérard FABRE, Adjoint au Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédit supplémentaire entre les différents chapitres du budget général 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Désignation
D I 21 21534 OPNI	1 695,00		Réseaux d'électrification : intervention du géomètre RD 215 Les Loges, dans le cadre de l'enfouissement, délimitation des parcelles.
D I 21 21578 OPNI	405,00		Matériel et outillage de voirie : <ul style="list-style-type: none">- Achat du panneau d'agglomération détérioré par un administré (remboursé par celui-ci en compte 7*)- Achat d'un panneau stationnement interdit, chemin menant à l'aire de jeux des Loges
R I 021 021 OPFI (ordre)	2 100,00		Virement de la section de fonctionnement

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 100,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	2 100,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. -Réd.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 2 du budget général 2022.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Quiers, le 5 juillet 2022

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

